

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **8**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT DEUX MAI à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2023_049_CC_15
Participation du TCO à l'Agence
Régionale de l'Innovation de La Réunion
(ARI) et désignation d'un représentant de
l'EPCI

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie
SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius
METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie
PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M.
Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-
Bernard MONIER

Nombre de votants : 56

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
16 mai 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
30/05/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme
Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François
NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Michel CLEMENTE
procuration à Mme Mélissa COUSIN - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme
Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Jocelyne CAVANE-
DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme
Catherine GOSSARD procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Jasmine BETON
procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à
Mme Annick LE TOULLEC - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno
DOMEN - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme
Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

AFFAIRE N°2023_049_CC_15 : PARTICIPATION DU TCO À L'AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION DE LA RÉUNION (ARI) ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE L'EPCI

Le Président de séance expose :

Le Président expose :

L'Agence Régionale de l'Innovation sera portée par une association qui a vocation à regrouper les acteurs de l'innovation de la Région Réunion. Elle sera composée de 3 collèges :

- Collège des institutionnels publics
 - o Région Réunion,
 - o Département de la Réunion,
 - o EPCI de La Réunion,
- Le collège des acteurs socio-professionnels
 - o Chambres consulaires, tout organisme professionnel syndical ou socioprofessionnel
- Le collège des acteurs de l'innovation
 - o Université,
 - o Instituts de recherche,
 - o Pôles d'innovation
 - o Banque des territoires et BPI France, AFD...

Cette association a pour but d'organiser et de mettre en œuvre les actions dans les domaines de l'innovation et de la recherche afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente régionale (S5) dans ces domaines.

Par courrier en date du 7 décembre 2022, Madame La Présidente du Conseil Régional a informé Monsieur le Président du TCO de la création prochaine de l'Agence Régionale de l'Innovation de La Réunion (ARI) et de la proposition faite au TCO de participer à la gouvernance de celle-ci.

Cette participation prendra la forme d'une adhésion et permettra au TCO de siéger au titre du collège des institutions publiques.

L'Agence sera portée par une association qui a vocation à regrouper les acteurs de l'innovation de la région. Elle sera composée de 3 collèges :

- Collège des institutionnels publics

- Région Réunion,
- Département de la Réunion,
- EPCI de La Réunion,

- Le collège des acteurs socio-professionnels

- Chambres consulaires, tout organisme professionnel syndical ou socioprofessionnel

- Le collège des acteurs de l'innovation

- Université,
- Instituts de recherche,
- Pôles d'innovation
- Banque des territoires et BPI France, AFD...

Missions de l'agence d'innovation de La Réunion :

5 missions lui sont dévolues :

- **Mission 1** : Réaliser des actions de conseil, d'analyse stratégique et de prospective au service de ses instances de gouvernance et pour le Comité Régional pour l'Innovation (CRI) ;
- **Mission 2** : Participer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie consolidée et partagée ;
- **Mission 3** : Contribuer au développement d'une innovation responsable, dans toutes ses dimensions ;
- **Mission 4** : Suivre et animer la stratégie de spécialisation intelligente (S3-S5) ;
- **Mission 5** : Accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches de recherche et d'innovation.

Rôle du TCO en matière d'innovation :

Le TCO est un acteur essentiel de l'innovation sur son territoire, il soutient les actions d'innovation susceptibles d'accompagner le développement de filières porteuses et structurantes pour l'Ouest de demain.

Ainsi depuis décembre 2020, la démarche d'innovation territoriale a donné naissance au projet de **Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI)**. Ce projet « d'intelligence territoriale » offre un cadre de coopération, entre le monde académique, la recherche, l'entreprise, les pouvoirs publics et le territoire, et de valorisation des compétences, ressources et dispositifs disponibles.

Les 3 fonctionnalités du Campus sont les suivantes :

- Être un espace de réflexion et d'échanges entre les acteurs publics et privés,
- Faciliter la réalisation de projets de R&D et le développement des filières,
- Intégrer les innovations dans la commande publique et privée.

Le Campus a vocation à prendre place dans le Pôle d'Innovation Ouest (PIO), son futur bâtiment totem qui sera construit sur la ZAC de l'Oasis à Le Port.

Dans ce cadre, le TCO a coorganisé avec les services du Conseil régional le 4 novembre 2022, le Comité Régional Innovation TERritorial (CRITER). Cet évènement a permis, ainsi, de montrer l'engagement du TCO et sa capacité à prendre toute sa place dans l'innovation réunionnaise.

Dès lors, il est clair que les objectifs poursuivis tant par l'Agence et le TCO se complètent (services aux porteurs de projet, accompagnement des structures, ...). Ils ont vocation à collaborer et à se coordonner.

Ainsi, pour le TCO, qui est d'ores et déjà membre du Comité Régional d'Innovation (CRI), la participation à la gouvernance de l'Agence Régionale d'Innovation de La Réunion représente un véritable intérêt. Le TCO souhaite prendre part à sa fondation au titre du collègue des institutions publiques.

Le Conseil Régional propose à l'ensemble des membres pressentis dont les EPCI, essentiellement, de participer à l'association :

- en devenant membre de l'association qui portera l'Agence d'innovation de La Réunion et participe à sa mise en place effective.
- en s'acquittant d'une part, d'un droit d'entrée qui permettra d'installer l'association dans ses fonctions et de permettre la mise en place du Conseil d'administration,
- et d'autre part, en payant par la suite une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par la suite par le Conseil d'administration.

Il est proposé que le TCO devienne membre de l'association qui portera l'Agence d'innovation de La Réunion et participe à sa mise en place effective lors de son assemblée constitutive.

Le Président propose de procéder à la désignation du nouveau représentant de l'Agence Régionale de l'Innovation de la Réunion par un vote au scrutin public.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **AUTORISER le TCO à devenir membre de l'association qui portera l'Agence Régionale de l'Innovation de la Réunion et à participer en conséquence à sa mise en place effective lors de son assemblée constitutive ;**
- **DÉSIGNER Vanessa MIRANVILLE, représentante du TCO qui participera à l'assemblée constitutive de l'association, structure porteuse de l'Agence Régionale de l'Innovation de la Réunion et qui siègera au sein du Conseil d'administration.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président